

Première période de référence
du **1^{er} janvier** au **31 décembre**
d'une même année civile

Vérification de la
moyenne pour les années
subséquentes

Votre délai maximal pour
la réalisation de votre
exercice d'équité salariale

Vous aviez atteint une
moyenne de 10 salariés et plus

1^{er} janvier 2014

Votre entreprise était
en activité après le
12 mars 2008

Vous n'aviez pas atteint une
moyenne de 10 salariés et plus

Vous avez atteint une
moyenne de 10 salariés et
plus lors de l'année civile
de **2009 ou suivantes**

**4 ans à compter du
1^{er} janvier de l'année
suivant l'obtention de
votre moyenne de 10
salariés et plus**